

CONDITIONS DE LOCATION

- Point 1 :** Les locataires s'engagent à remettre en place ainsi qu'à nettoyer la salle et les toilettes.
- Point 2 :** La vaisselle ainsi que la cuisine seront rendues propres. Les ordures, les verres et les bouteilles en PET seront évacués (sacs bleus disponibles chez Mme Rossier).
- Point 3 :** La salle, la cuisine ainsi que son matériel sont à disposition le jour même de la location.
- Point 4 :** Ne pas fermer la porte d'entrée, et ne pas courir dans les corridors.
- Point 5 :** Les bruits de sono sont autorisés en dehors des heures d'ouverture du musée.
- Point 6 :** Le 2^{ème} étage n'est pas ouvert aux locataires de la salle.
- Point 7 :** Ne pas occuper les places de parc dans la cour.
- Point 8 :** Il est strictement interdit d'utiliser le corridor pour un apéritif.

IMPORTANT :

Si un locataire ne désire pas remettre la salle et la cuisine en ordre, un supplément de Frs. 60.—lui sera facturé.

En cas de vaisselle cassée (assiette ou verre) un montant de Frs. 2.—par pièce sera facturé. ***Nous vous remercions de l'annoncer à Madame Rossier lorsque vous rendez la clé.***

Le paiement de la salle s'effectue le jour du retrait de la clé.

Nous vous remercions de votre compréhension

Le comité de l'Amicale du Rochefort